

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_140 : FINANCES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est un partenaire financier important de l'Association Maison des Volcans labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute Auvergne.

Dans le cadre de ce partenariat et pour permettre à l'Association de surmonter les difficultés financières qu'elle connaissait, la CABA est par ailleurs intervenue en 2015 pour lui apporter une aide de trésorerie qui a depuis été totalement remboursée. Si, dans ce cadre, certaines des activités de l'Association ont été revues et pour certaines purement abandonnées, ses missions stratégiques pour le territoire (étude et expertise environnementales, animation et formation) restent pleinement assurées et poursuivent même leur développement.

Ainsi, alors que le plan de retour à l'équilibre est désormais intégralement exécuté, l'évolution des activités et la bonne situation financière de l'Association inscrivent le renouvellement du soutien de la CABA dans un cadre nouveau. Il faut relever à ce titre que

diverses prestations d'études engagées par la CABA ont été contractualisées dans un cadre concurrentiel avec le CPIE au cours de ces dernières années, certaines d'entre elles ont vocation à pouvoir être intégrées dans le cadre conventionnel qu'il est aujourd'hui proposé de reconduire.

Conformément à l'article n° 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par l'Association et dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Il est proposé de maintenir pour 2025 le montant de la subvention versée au CPIE à hauteur de 90 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

N'ayant pas pris part au vote :

Monsieur FRECHOU, Monsieur LENTIER, Madame LABORIE, Monsieur MARIOU

- d'adopter le projet de convention joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 90 000,00 € au CPIE de Haute Auvergne au titre de l'année 2025 ;
- de s'engager à inscrire lors du vote des Budgets Primitifs les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 65748 fonction 70.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.